

ÉTUDE

CDAG ET DISPOSITIF DE DÉPISTAGE GRATUIT DU VHC Bilan d'activité 1998

P. Gouëzel - InVS

Des consultations de dépistage anonyme et gratuit du VIH (CDAG) ont été mises en place en 1988 dans chaque département, dans des établissements de santé ou dans des dispensaires antivénéériens. Ces CDAG pouvaient disposer d'antennes, en particulier en prison. Le dispositif gratuit a été étendu en 1992, mais de manière non anonyme, aux dispensaires antivénéériens (DAV) non désignés comme CDAG, aux consultations prénuptiales et prénatales des centres de protection maternelle et infantile (PMI) et aux consultations de contraception des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF). Au mois de juillet 1998, la direction générale de la santé a recentré les missions du dispositif et en a élargi les attributions [1]. Depuis cette date, le dispositif est habilité à réaliser le dépistage anonyme et gratuit de l'hépatite C. L'objectif de cet article est de présenter le bilan de la phase initiale de mise en place du dépistage du VHC dans les CDAG au cours de l'année 1998.

MÉTHODES

Les sites de dépistage adressent chaque trimestre un bilan d'activité aux médecins inspecteurs de la santé des directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS) ; ces bilans agrégés indiquent le nombre de consultations, le nombre de tests prescrits, le nombre de tests positifs et la répartition des résultats par sexe et par classe d'âge ; ils ne comportent aucune information individuelle et pas d'autre information épidémiologique. Les bilans trimestriels sont retransmis par les médecins inspecteurs, après validation, à l'Institut de Veille Sanitaire (InVS).

A partir du troisième trimestre 1998, certaines CDAG ont commencé à utiliser un nouveau bilan trimestriel d'activité élaboré par l'InVS, mentionnant l'activité de dépistage du VHC, en plus de celle du VIH. D'autres CDAG ont continué à transmettre les anciens bilans relatifs seulement au VIH puisque le décret du 28 décembre 1992 relatif au rapport d'activité des CDAG n'avait pas encore été modifié. L'analyse a porté sur les bilans VHC reçus pour l'année 1998 ; un résultat VHC positif y était défini comme un test ELISA positif sans confirmation.

RÉSULTATS

Activité de dépistage VHC

Au total, 230 bilans trimestriels mentionnant l'hépatite C ont été adressés à l'InVS pour 1998 par 142 sites (134 CDAG, 1 DAV non CDAG, 4 PMI et 3 CPEF). Les 134 CDAG représentaient la moitié des sites principaux des CDAG recensées en France (n = 267).

Ces 230 bilans faisaient état de l'accueil de 55 982 personnes et de la prescription d'au moins un test chez 49 298 (88 %) d'entre elles. Parmi ces 49 298 personnes : 42 131 (85,5 %) avaient été testées seulement pour le VIH ; 230 (0,5 %) avaient été testées seulement pour le VHC et 6 937 (14,0 %) avaient été testées à la fois pour le VIH et pour le VHC.

Parmi l'ensemble des 7 167 personnes qui avaient bénéficié d'un test VHC, 365 (5,0 %) étaient positives. La proportion de tests VHC positifs variait selon que les personnes avaient été ou non testées également pour le VIH. Lorsque les personnes avaient été testées à la fois pour le VIH et pour le VHC, la proportion de tests VHC positifs était de 4,6 % (320/6 937) et la proportion de tests VIH positifs était de 1,7 %. Cependant, lorsque les personnes avaient été testées seulement pour le VHC, la proportion de tests VHC positifs était de 19 % (45/230).

Lorsque les deux tests VIH et VHC avaient été réalisés : 0,2 % (14/6 937) étaient positifs pour les deux virus ; 1,4 % (97/6 937) avaient un résultat VIH positif et un résultat VHC négatif ; 4,4 % (306/6 937) avaient un résultat VIH négatif mais un résultat VHC positif et enfin 94,0 % (6 520/6 937) avaient deux résultats négatifs.

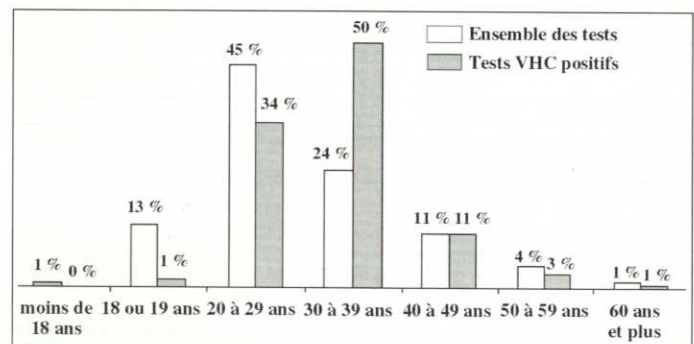
Sexe et âge

La répartition des résultats (n = 7167) par sexe et par tranche d'âge avait été précisée.

Le sexe-ratio (H/F) des personnes testées pour le VHC était de 1,6 (4 413 hommes pour 2 754 femmes). Parmi les personnes testées, 45 % appartenaient à la classe d'âge des 20-29 ans (figure 1).

Parmi les tests VIH positifs, le sex-ratio (H/F) était de 4,4 (298 hommes pour 67 femmes) et 50 % des personnes appartenaient à la classe des 30-39 ans (Fig. 1).

Figure 1. Répartition des âges des personnes testées pour le VHC et des personnes positives pour le VHC, ensemble du dispositif de dépistage gratuit, année 1998.



L'âge des personnes testées positives pour le VHC différait selon le sexe : la classe des 30-39 ans était la plus représentée chez les hommes (54 %) mais celle des 20-29 ans était la plus représentée chez les femmes (46 %).

La proportion de tests VHC positifs variait avec le sexe ; elle était presque trois fois plus importante chez les hommes (6,7 %) que chez les femmes (2,4 %). Cette proportion variait également avec l'âge (10,5 %, dans la tranche des 30-39 ans), mais aussi avec le type de structure, particulièrement pour ce qui concernait les prisons (11,4 % de tests VHC positifs chez les hommes en prison et 5,3 % chez les hommes hors prison) (Tab. 2).

Analyse régionale

La proportion de test positifs n'a pu être calculée que pour certaines régions lorsque le nombre de tests était suffisant. Cette proportion variait selon les régions étudiées (Tab. 3). Pour les CDAG (hors prison et en prison), la proportion de tests VHC positifs était presque quatre fois plus élevée en région PACA qu'en Ile-de-France. En prison, pour ces deux régions, la proportion de tests positifs était le double de ce qu'elle était hors prison (Tab. 3).

DISCUSSION

Dans les CDAG, l'élimination des doublons n'est pas possible et certaines personnes peuvent être testées à plusieurs reprises au cours de la même année. Pour explorer la phase initiale du dépistage du VHC dans les CDAG, l'analyse a porté sur une courte période (seulement un trimestre pour la plupart des centres). Dans ces conditions, le nombre de doublons a été minimisé et le nombre de personnes testées pouvait à peu près correspondre à des personnes différentes, autorisant les comparaisons avec d'autres populations.

Hors prison, la proportion de tests ELISA VHC positifs (non confirmés) dans les CDAG (3,9 %) est apparue trois fois plus importante que celle estimée en population générale [2] (1,2 %). En population générale, la prévalence est liée à l'âge [2-4] et maximale dans la tranche des 30-39 ans (1,4 %). Une sur-représentation de cette classe dans les CDAG ne pouvait pas expliquer un tel écart.

Le fait que les tests n'avaient pas été confirmés dans les CDAG ne suffisait pas non plus à expliquer cette différence : une enquête menée en 1995 sur 6 283 sérologies effectuées chez des personnes âgées de 20 à 59 ans, volontaires pour un examen de santé de l'assurance maladie [3] avait retrouvé 1,4 % de premier tests ELISA positifs (86/6 283) pour 1,2 % de diagnostics confirmés (72/6 283). 84 % des tests Elisa positifs correspondaient donc à des cas réels confirmés par Riba deux bandes. En appliquant ce pourcentage à l'étude, la proportion de tests positifs confirmés aurait été de 3,3 % au lieu de 3,9 %.

Dans les CDAG hors prison, les hommes étaient deux fois plus touchés (5,3 %) que les femmes (2,2 %). Cet écart tranchait avec le faible écart retrouvé entre sexes dans la population générale [3] (1,4 % chez les hommes de 20 à 39 ans et 1,2 % chez les femmes du même âge). Une autre étude conduite chez les

Tableau 2. Proportion de tests VHC positifs (%), par type de structure, par tranche d'âge et par sexe, année 1998.

	Proportion de test VHC positifs (%)*								
	CDAG hors prison			Prisons			Ensemble dispositif **		
	Hommes n = 3352	Femmes n = 2571	Total n = 5923	Hommes n = 1027	Femmes n = 98	Total n = 1125	Hommes n = 4413	Femmes n = 2754	Total n = 7167
Moins 18 ans	-	-	0,0	-	-	-	-	-	-
18 ou 19 ans	0,7	0,6	0,6	0,0	-	0,0	0,5	0,5	0,5
20 à 29 ans	3,8	2,1	3,1	7,7	-	8,1	4,56	2,6	3,9
30 à 39 ans	10,0	3,9	8,0	21,1	-	19,2	13,3	4,0	10,5
40 à 49 ans	5,8	2,1	4,3	9,6	-	9,1	6,6	2,1	4,9
50 à 59 ans	2,3	3,0	2,6	-	-	5,3	2,9	2,9	2,9
60 ans et plus	1,5	-	3,2	-	-	-	1,3	-	2,8
Ensemble	5,3	2,2	3,9	11,4	6,2	10,9	6,7	2,4	5,0

* effectif < 100, proportion non calculée.

** La proportion pour l'ensemble du dispositif a tenu compte de la totalité des tests réalisés (y compris ceux réalisés en PMI ou en DAV).

Tableau 3. Proportion de tests VHC positifs pour quelques régions*, année 1998, (CDAG hors prison et prisons, ensemble du dispositif)

Région	Proportion de tests VHC positifs (pour 100)				
	CDAG hors prison N et (%)*		Prisons N et (%)*		Ensemble** N et (%)*
Aquitaine	12/207	5,8	-	-	15/260 5,8
Auvergne	13/209	6,2	-	-	14/219 6,4
Bourgogne	6/166	3,6	-	-	6/167 3,4
Centre	3/217	1,4	-	-	3/217 1,4
Champagne-Ardenne	5/322	1,5	-	-	5/403 1,2
Corse	1/211	0,5	-	-	9/301 3,0
Ile-de-France	70/2401	3,0	17/254	6,7	88/2660 3,3
Languedoc-Roussillon	20/344	5,8	-	-	23/360 6,4
Lorraine	5/238	2,1	-	-	5/238 2,1
Midi-Pyrénées	5/144	3,5	-	-	14/264 5,3
Picardie	4/436	0,9	-	-	4/455 8,8
PACA	61/544	11,2	74/331	22,4	135/875 15,4
Rhône-Alpes	5/119	4,2	6/151	4,0	11/270 4,0

* Les proportions n'ont pas été calculées pour les régions où les effectifs étaient inférieurs à 100 par type de structure.

** La proportion par région tient compte de l'ensemble des tests réalisés, y compris ceux réalisés en PMI ou en DAV.

donneurs de sang [4] n'avait pas non plus retrouvé de différence globale entre les sexes (0,35 % chez les hommes et 0,32 % chez les femmes, prévalences cinq fois moindres qu'en population générale en raison de la sélection sévère réalisée en préalable au don de sang).

Dans les CDAG hors prison, la proportion de tests positifs variait selon la région. La région PACA a présenté la proportion la plus élevée (11,2 % contre 3 % en Ile-de-France). Des différences de ciblage du dépistage entre région pouvait participer à ces écarts. L'étude menée sur les assurés sociaux (population générale) avait constaté cette disparité (1,8 % en région PACA contre 1,0 % en Ile-de-France). En revanche, ce gradient régional n'avait pas été retrouvé chez les femmes enceintes : une étude réalisée en 1996 à partir de la biotothèque constituée à l'occasion de l'enquête anonyme non corrélée de séroprévalence du VIH chez les femmes enceintes (prevagest) [5] avait montré une prévalence des anticorps anti-VHC de 1,2 %, identique selon la région.

Les disparités relevées dans les CDAG concernant les personnes dépistées positives pour VHC (sur-représentation des hommes, poids des prisons, situa-

tion particulière de la région PACA) reflétaient peut-être le poids de la prévalence de l'hépatite C chez les toxicomanes.

La population testée pour le VHC dans les CDAG présentait une proportion de tests positifs plus élevée que les populations testées dans d'autres structures. Le dispositif de dépistage anonyme et gratuit a peut-être drainé une population particulière attirée par l'offre de dépistage de l'hépatite C. Il a pu également identifier et concentrer une population plus à risque pour le VHC parmi l'ensemble des personnes qui s'étaient présentées (seules 15 % des personnes qui s'étaient présentées dans les CDAG ont été testées pour le VHC) : lorsque les deux tests VIH et VHC avaient été prescrits, la proportion élevée de tests VIH positifs (17 pour mille) était sans commune mesure avec les proportions de tests VIH positifs habituellement retrouvées dans les CDAG lorsque seul un test VIH était prescrit (inférieures à 5 pour mille [6]). Le ciblage soigneux de la population devant bénéficier d'un test VHC a probablement participé à la sélection d'une population plus à risque pour le VIH, habituellement non identifiée dans les CDAG en raison de la pratique répandue du test VIH « pour tout le monde ».

L'ensemble de ces données devra être confirmé les années à venir par un recueil sur une plus grande échelle et par une description épidémiologique des comportements et des motifs de dépistage. Il n'était pas encore possible, en 1998, de connaître d'autres caractéristiques épidémiologiques des personnes identifiées comme positives au VHC par les CDAG. Des éléments permettant la description fine de la clientèle des CDAG, en termes de comportement et de prise de risques, seront disponibles pour l'année 1999, date de la mise en place d'une première enquête nationale épidémiologique anonyme dans les CDAG.

Remerciements : l'InVS remercie le personnel des CDAG et les médecins inspecteurs de la santé des DDASS.

RÉFÉRENCES

- [1] DGS - Circulaire n° 98/423 du 9 juillet 1998 relative aux missions et aux objectifs des consultations de dépistage gratuit du VIH.
- [2] J.C. Desenclos, F. Dubois, E. Couturier, J. Pillonel, F. Roudot-Thoraval, E. Guignard, JB Brunet, J. Drucker. Estimation du nombre de sujets infectés par le VHC en France, 1994-1995. BEH n° 5/1996.
- [3] F. Dubois, J.C. Desenclos, N. Mariotte et A. Goudeau. Séroprévalence de l'infection par le virus de l'hépatite C dans un échantillon national d'assurés sociaux volontaires pour un examen de santé de la sécurité sociale. BEH n° 5/1996.
- [4] J. Pillonel, C. Saura et A.M. Couroucé. Prévalence de VIH, de l'HTLV et des virus des hépatites B et C chez les donneurs de sang en France, 1992-1996. *Tranfus clin biol* 1998 ; 5 : 305-312.
- [5] E. Couturier, Y. Brossard, M. Rotilly, Y. Obadia, D. Rey, M. Larsen, R. Gillot et J.B. Brunet. Séroprévalence des anticorps anti-VHC dans un échantillon exhaustif de femmes ayant terminé une grossesse en région Ile de France et en région PACA. BEH n° 5/1996.
- [6] CDAG et dispositif gratuit de dépistage du VIH, bilan d'activité année 1998. BEH n° 37/2000.

ÉTUDE

SPÉCIFICITÉ DES ACCIDENTS EXPOSANT AU SANG EN MILIEU PÉDIATRIQUE

A. Florentin¹, M. Louët² - Médecins du Travail AP-HP

INTRODUCTION ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Les accidents exposant au sang (AES) font encourir au personnel [1] le risque d'être contaminé par les virus de l'hépatite B, de l'hépatite C ou le VIH [2]. La surveillance de ces accidents permet de les circonscrire afin de dégager des axes de prévention adaptés [3].

Pressant de par leur expérience du terrain des différences entre les AES en milieu pédiatrique et les AES en milieu adulte, les médecins du travail de trois hôpitaux pédiatriques de l'AP-HP (Armand Trousseau, Robert Debré et Saint Vincent de Paul) procèdent depuis 1994 à une étude spécifique des AES afin de mettre en évidence d'éventuelles différences avec les AES survenant en milieu adulte, de repérer le matériel et les procédures les plus fréquemment en cause, de préconiser des moyens de prévention adaptés aux soins pédiatriques et de suivre les évolutions [4].

MÉTHODE

Un accident exposant au sang se définit comme toute exposition percutanée (par piqûre ou coupure) ou tout contact sur une peau lésée ou des muqueuses (yeux, bouche) avec du sang ou un liquide biologique souillé par du sang.

1. Hôpital Robert Debré.
2. Hôpital Armand Trousseau.

Les agents de l'AP-HP victimes d'un AES sont invités dans tous les établissements à consulter leur médecin du travail qui évalue les risques, adresse au médecin référent pour prescription si nécessaire d'une chimioprophylaxie, programme le suivi réglementaire et documente chaque accident à l'aide d'un questionnaire anonyme standardisé [5, 6]. Il est ensuite procédé à une étude centralisée de l'ensemble des questionnaires (analyse à l'aide du logiciel Epi-Info).

L'étude porte sur la comparaison entre les AES survenus en milieu pédiatrique et ceux survenus sur l'ensemble de l'AP-HP durant la période 1994-1997.

RÉSULTATS

De 2 400 à 2 500 AES sont analysés chaque année à l'AP-HP (2 419 en 1994, 2 586 en 1995, 2 369 en 1996 et 2 504 en 1997) dont entre 150 et 250 sont survenus en pédiatrie, (158 en 1994, 244 en 1995, 230 en 1996 et 214 en 1997).

Catégories de personnel. Les infirmières représentent la catégorie la plus touchée, suivie par les médecins puis les aides-soignantes (Tab. 1).

Lieux de survenue. La chambre du patient reste le lieu où se produisent le plus grand nombre d'AES (44 % à l'AP-HP en 1994 et 1997, 44 % en 1994 et 35 % en 1997 en pédiatrie).

La part des AES survenant au bloc opératoire augmente, passant de 17 à 26 % en pédiatrie entre 1994 et 1997, de 15 à 21 % dans le même temps à l'AP-HP.